

COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRETE DU MAIRE n°32/2023

Le Maire de la Commune de MONTCEAUX-Lès-MEAUX (Seine et Marne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la route notamment les articles R411-8 et R411-25,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifié par divers arrêtés subséquents,

Vu la demande de la société MC Arboriste située 12 rue de tancrou à ARMENTIERES EN BRIE 77440 (Seine et Marne) pour le démontage d'un érable sec sur pied Chemin du Vieux Pavé à MONTCEAUX-LES-MEAUX.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité communale de prendre toutes les mesures propres à assurer la commodité et la sûreté de la circulation et du stationnement dans la commune de MONTCEAUX-LES-MEAUX,

ARRETE

Article 1 : la société MC Arboriste située 12 rue de tancrou à ARMENTIERES EN BRIE 77440 (Seine et Marne) est autorisée le 15 décembre 2023 de 9h00 à 11h00 à procéder au démontage d'un érable sec sur pied Chemin du Vieux Pavé à MONTCEAUX-LES-MEAUX.

Article 2 : Le stationnement et la circulation seront interdits Chemin du Vieux Pavé et ce pendant toute la durée des travaux. La mise en place de la signalisation et la maintenance seront assurées par la société MC Arboriste.

Article 3 : La société MC Arboriste s'engage à remettre en état le terrain au terme des travaux.

Article 4 : l'autorité territoriale se garde le droit de modifier ou d'annuler le présent arrêté si l'un des articles de celui-ci n'est pas respecté ou que la circulation l'impose.

Article 5 : Monsieur Le Maire de Montceaux lès Meaux

- Monsieur le Maire de Trilport
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Les services de la police intercommunale

Sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montceaux-Lès-Meaux
Le 11 décembre 2023

Pour le Maire empêché,
Patrice LEHOUGRE

